M. le trésorier procède à la perception des contributions et fait son rapport sur les finances, lequel est unanimement approuvé par la conférence.

Vu le petit nombre de membres, l'élection des officiers est remise à la séance de l'après-midi.

M. le président présente à l'assemblée le manuel d' " Agriculture dans les écoles," par les Frères de l'Instruction chrétienne. Après avoir fait l'éloge de ce manuel, M. Magnan appuie sur l'utilité et la nécessité d'enseigner l'agriculture à l'école primaire ; il est d'avis que l'avenir de la province de Québec dépend en grande partie de la science agricole.

M. C.-J. Magnan parle ensuite de l'importance d'établir dans chaque paroisse un bureau accordant des certificats d'études aux élèves des écoles primaires qui auraient subi avec succès un examen sérieux sur les matières étudiées à l'école. Ce certificat d'études serait de trois degrés : élémentaire, modèle et académique. L'examen d'épreuves aurait lieu à la fin de l'année scolaire ; et le bureau devrait se composer du curé ou du vicaire, qui serait président du bureau paroissial, de l'inspecteur d'écoles du district, du secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire, du maire ou de deux notables instruits de l'endroit. Il n'y aurait d'obligatoire que l'établissement des bureaux délivrant le certificat d'études et l'uniformité dans le mode d'examen.

Puis il recommande très fortement la création d'un bureau central établi au département de l'Instruction publique, où seraient préparées les questions relatives aux matières d'examen pour le certificat d'études. Ces questions seraient expédiées à chaque bureau paroissial, lequel, après avoir fait subir l'examen aux enfants qui doivent quitter définitivement l'école, ferait un rapport minutieux au bureau central. Ainsi, l'on connaîtrait avec plus de certitude le nombre d'élèves, dans la province de Qu bec, qui ont suivi avec succès le cours d'études primaires.

M. J. Ahern est en faveur de la création du certificat d'études ; mais il croit que l'établissement d'un bureau central n'est pas chose facile.

M. J.-B. Cloutier traite ensuite le sujet de discussion suivant : *le rôle du livre dans les écoles.* En résumé, M. Cloutier dit que le rôle du livre à l'école est de fournir à l'enfant le moyen d'apprendre à formuler convenablement les notions qu'il a apprises de la bouche du maître. La conférence de M. Cloutier a été publiée dans l'*Enseignement primaire* du 1er juin.

M. J. Ahern, corroborant ce que vient de dire M. Cloutier, prétend que le livre doit non seulement servir à développer la mémoire mécanique dans un ordre de continuité, comme le ferait un phonographe, mais à développer surtout la mémoire intellectuelle des idées et non des mots ; car il faut comprendre avant d'apprendre.

M. N. Lacasse est aussi opposé à la récitation littérale du texte du livre. Le texte de la grammaire, par exemple, est comme celui d'un code de lois, dont on a à interpréter les termes plus ou moins abstraits, afin d'en suivre plutôt l'esprit que la lettre. L'instituteur cite le texte de la grammaire, comme l'avocat cite le texte de la loi, pour appuyer son opinion légale.

M. le principal étant appelé à parler sur les deux derniers sujets, dit qu'il partage parfaitement les opinions émises sur le sujet de discussion, pourvu toutefois que le livre de texte soit bien fait au double point de vue de la langue et de la forme physique. Le livre peut servir au développement du goût littéraire et artistique ; par l'emploi d'un livre bien choisi, on augmentera considérablement le vocabulaire, et l'on pour-